

LA MANCHE LIBRE LE BESSIN LIBRE



Premier hebdomadaire régional de France
75^e année - N° 3995
Fondateurs : Joseph et Marie-Estelle Leclerc Hardy
Directeurs : Benoît et Noëlle Leclerc-de Sontis
50950 Saint-Lô Cedex 9 Tel. 02 33 05 10 00
1,70 € - Samedi 26 juin 2021

Calvados. Le président encore plus fort ? Page 21

Drame. Trois morts sur les routes du Bessin. Page 48



BESSIN HALTE AUX ÉOLIENNES

Sur terre ou en mer les éoliennes ne sont plus les bienvenues.
Explications en pages 18 et 28.

Insolite : dans le Bessin, ils plantent un jardin-forêt

Une association s'est lancée dans la permaculture pour créer un nouvel éco-système, responsable.
Page 41



Polémique à Courseulles : la maire se justifie

Après être monté au créneau sur son éviction, le patron du bar de la Mer reçoit une réponse de la mairie.
Page 29



H 20221 - 3095 - F - 1,70€

France Monde

Stéphane Bern part en guerre contre les éoliennes

Patrimoine

Jusqu'où peut aller Stéphane Bern, le défenseur du patrimoine, dans sa charge contre la prolifération des éoliennes – ou aérogénérateurs – dans des paysages où elles font pourtant tâche ? Pour lui c'est clair : "L'énergie éolienne n'est en rien écologique et renouvelable. Elle pollue gravement la nature et détruit le patrimoine naturel et bâti de la France. "Il accuse la ministre Barbara Pompili de contrevenir à sa propre loi Climat en soutenant les éoliennes : ce qui la rend, dit-il, "coupable



d'atteintes à la biodiversité, d'artificialisation des sols et de soutien aux énergies fossiles". Mais Bern va se heurter à l'influente RTE, filiale transport d'EDF, qui prévoit au contraire de multiplier à fond les éoliennes dans les trente ans qui viennent.

Bayeux

Où seront les futurs parcs éoliens dans le Bessin ?

Environnement

En plus des trois éoliennes de 165 mètres de Rubercy, projet récemment repris par la société Neoen pour une mise en service entre fin 2023 et début 2024, plusieurs projets éoliens terrestres sont en cours dans le Bessin. Un parc de trois autres machines devrait en effet être implanté sur les communes de Mosles et de Blay. Mais l'association Bessin Environnement aurait également eu vent de plusieurs autres projets. "Il s'agit globalement de petits parcs, car les promoteurs ont peu de place", souligne Gilles Vaudelle. Parmi

eux, ils soulignent l'existence d'un éventuel projet à Ryes, un autre "autour d'Isigny", mais aussi "plusieurs parcs au sud d'Isigny-Omaha intercom". Reprochant surtout à l'éolien son caractère "non-pilotable" et la faiblesse de son efficacité en termes de production d'électricité, l'association Bessin Environnement lutte également contre le parc en mer de Courseulles.

Des parcs nombreux qui inquiètent ceux qui alertent sur "le démantèlement des machines", qui ont une durée de vie avoisinant les 20 ans.



Des parcs multiples pourraient bientôt voir le jour dans le Bessin. L'association s'inquiète notamment de la hauteur des nouvelles machines, de plus de 160 mètres.

Bayeux

Eoliennes : "On a reçu des menaces de mort"

Environnement

Rencontre avec l'association Bessin Environnement, qui s'insurge contre l'apparition d'un "champ de tours Eiffel autour de Bayeux".

Depuis la création de leur association en 2011, ils font parler d'eux dès que surgissent des promoteurs en quête d'un site pour implanter des éoliennes, mais les membres de Bessin Environnement restent finalement discrets sur leur engagement. "De grosses sommes sont en jeu, certains de nos membres ont déjà reçu des menaces de mort. Plusieurs fois la gendarmerie a dû intervenir", justifie le président, Gilles Vaudelle. Mais l'association n'en est pas moins active. Plusieurs de ses membres ont conduit des procès, "et tous ont été gagnés". C'est ce type de procès qui a mis à mal des projets, à l'exemple de celui de Rubercy, en 2015. Pour autant, à l'exemple de ce projet, beaucoup ressurgissent avec le temps. À tel point que Gilles Vaudelle craint que pousse bientôt "un champ de tours Eiffel autour de Bayeux". Les éoliennes de nouvelle génération atteignent en effet une taille qui avoisine "trois fois celle de la cathédrale".

Une maison à côté d'une éolienne est "tout bonnement invendable"

C'est cette pollution visuelle que dénonce Bessin Environnement, en mettant en avant la "défiguration des paysages du



De nombreux projets de champs éoliens sont portés à travers le Bessin. L'association Bessin Environnement les dénonce tous, sur terre ou en mer.

Bessin". Mais pas seulement. Il s'agit aussi pour l'association de reprocher des "nuisances sonores et effets stroboscopiques", qui affectent les humains "mais également les animaux". Enfin, il s'agit de dénoncer "la perte de valeur immobilière" des maisons situées à proximité. "La dévalorisation est estimée à 30 % du prix des maisons. Si les promoteurs utilisent le dédommagement comme argument, il faut bien comprendre qu'une maison à côté d'une éolienne ne perd pas que 30 % de sa valeur. Elle est tout bonnement invendable", souligne Gilles Vaudelle. "C'est pourquoi je n'en veux ni chez moi, ni

chez les autres", se révolte le voisin du futur champ de Rubercy.

Dénoncer les arguments des promoteurs, le président en a fait son cheval de bataille. "Il est souvent dit que le public veut de l'éolien. En réalité, il veut de l'énergie renouvelable. À cette heure, celle qui présente le moins d'inconvénients est l'hydroélectricité. L'éolien est une énergie non-pilotable. On ne sait pas quand le vent soufflera ! Une partie très importante est donc perdue car inexploitable", défend-il. "D'ailleurs, alors qu'ils nous disent à chaque fois avoir une bonne réception auprès du public, comme

à Rubercy, 90 % des gens que nous interrogeons sont en réalité défavorables", veut-il signifier.

"Tout est une question d'argent", résume Gilles Vaudelle. "D'ailleurs, si les promoteurs parlaient d'écologie il y a 10 ans, aujourd'hui ils ne parlent plus que de finances", poursuit-il. Cet argent est touché par les propriétaires des champs exploités, mais aussi les collectivités, mairies et intercommunalités. "En ajoutant les autres taxes liées à l'implantation d'un parc éolien, pour un projet de 3 éoliennes de 3 MW de puissance chacune, cela représentera environ 15 000 € annuels de recettes fiscales pour la commune de Rubercy, et 50 000 € annuels pour la communauté de communes d'Isigny Omaha", arguent par exemple les promoteurs du nouveau projet de Rubercy, la société Neoen, dans un prospectus adressé aux habitants.

C'est d'ailleurs principalement ces collectivités qui sont dans le viseur de Bessin Environnement. Le 5 mai dernier, Arnaud Tanquerel, président de Bessin Urbanisme qui a en charge le Plan climat - qui doit doubler la production d'énergie alternative d'ici à 2030 -, leur a pourtant signifié que "sans l'apport de l'éolien dans le mix énergétique du Bessin, les objectifs de production d'énergies renouvelables du Plan Climat Air-Energie Territorial ne seront pas tenus". Pas de quoi satisfaire l'association, qui dénonce ce choix et n'entend pas s'arrêter là.